



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 8 novembre 2022

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/22/838

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alby SCHMITT

alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 23 14

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Madame la Préfète du Bas-Rhin

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).

Dossier : Extension vers l'ouest du réseau de tramway de Strasbourg (seconde phase de la ligne F) sur les communes de Strasbourg, Eckbolsheim et Wolfisheim (67)

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 4 novembre 2022 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **4 novembre 2022**.

Conformément aux articles L. 122-14 et R.122-27, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-de-l-autorite-environnementale-a331.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale,
par intérim

Alby SCHMITT

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 23 14
www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html



Autorité environnementale